



Gazette

Bulletin d'informations périodique

JANVIER 2004

acantor

Membre français de



International Federation
of Standards Users

Site INTERNET : <http://www.acanor.org>

L'EUROPE du RAIL

20 ans de travaux titanesques et 220 milliards d'euros pour l'Europe du rail

La Commission européenne a adopté la liste des grands travaux européens qui seront lancés dans les 3 ans à venir. A l'exception de quelques grands chantiers, Bruxelles focalise largement son effort sur le rail.

Après avoir présenté en octobre aux chefs des états membres une série de 29 grands projets d'infrastructures de transports à lancer dans les 3 ans et à réaliser d'ici 2020, la Commission vient définitivement d'arrêter la liste qui devra être entérinée en décembre par les 15 états membres. Pour Bruxelles, les 20 premières années du siècle seront celles d'un immense redéploiement de l'Europe du rail. La Commission se refuse cependant à s'engager dans le financement de projets complets. Elle a donc extrait des 29 projets sélectionnés 26 tronçons portant sur 16 grands axes transfrontaliers. En effet, pour éviter un inextricable casse tête politique, Bruxelles n'interviendra, à de rares exceptions près, que sur les parties transfrontalières de ces projets, plaçant ainsi chaque état devant l'obligation de financer les travaux propres à son territoire. Une méthode permettant d'emblée de faire sauter les éventuels verrous entre états. Dans ce gigantesque programme, la France, plaque tournante d'une Europe élargie, est bien servie : sur le trajet ferroviaire Lyon-Turin, prolongé dans la foulée jusqu'en Ukraine, l'Europe assurera pour 6,1 milliards d'euros le percement du tunnel du Mont Cenis et le tronçon allant de Budapest à Ljubljana. Sur les lignes TGV du Sud-Europe, elle financera les tronçons Figeras-Perpignan et Lisbonne-Porto-Madrid pour un montant de 6,65 milliards d'euros. A l'Est, elle interviendra sur la ligne Strasbourg-Appenweir notamment pour la construction du pont de Kehl à la frontière allemande avec un investissement de 150 millions d'euros. Le financement européen portera également sur la nouvelle ligne Dijon-Mulhouse-Mülheim, avec le tronçon Bâle-Karlsruhe et sur celui de Rheidt-Anvers sur une ligne nouvelle allant de Lyon à Rotterdam. La commission interviendra également sur d'autres lignes dont la France devrait indirectement tirer profit. C'est le cas du TGV Paris-

Cologne pour le tronçon Liège-Cologne (1,186 milliard d'euros) ou les tronçons Munich-Salzburg et Vienne-Bratislava sur une nouvelle ligne qui verra le jour entre Paris et Bratislava. Les autres projets touchent pour l'essentiel les pays de l'Europe du sud, le tunnel du Brenner entre l'Autriche et l'Italie (4,3 milliards d'euros) et des projets rail-routes dans les pays scandinaves, la Grèce, le Royaume uni, et la Bulgarie. En marge des infrastructures de transports, la Commission a confirmé sa participation dans les domaines de pointes tels que les nanotechnologies, l'hydrogène dans le secteur énergétique, la nouvelle génération de laser, le projet de navigation par satellite Galiléo et le réaménagement entre 2004 et 2005 de la base de Kourou en Guyane afin qu'elle puisse lancer les fusées russes Soyouz. Sur les 220 milliards d'euros d'estimation globale des 29 projets concernés, l'engagement européen porte actuellement sur plus de 45 milliards d'euros. L'argent n'est pas dans les caisses et la problématique des financements risque d'être délicate. La Banque Européenne d'Investissement (BEI) devrait être largement mise à contribution dans un contexte où Bruxelles mène une lutte sévère contre les dérives d'endettement des états. Au-delà des potentiels de développement que ces grands projets induisent, la commission européenne ne cache pas que ces grands chantiers devraient avoir un effet puissant de dopage de l'économie des quinze. Délaissant un ciel saturé, et des autoroutes jugées non grata pour cause d'écologie, le programme de la Commission Européenne réinvente une Europe du rail telle qu'elle était rêvée au XIXème siècle. En attendant, avant d'offrir aux européens les nouvelles clés de leur territoire, ces ambitieuses perspectives devraient durant les 20 années à venir largement profiter aux acteurs du BTP.

(Extrait de Batiweb : « La minute du BTP du 19.11.2003)

ACANOR

Adhésion 2004

Nous venons d'entamer une nouvelle année et espérons qu'elle vous apportera satisfactions et réussites dans tous domaines.

Nous nous sommes permis, comme il est coutume à pareille époque, de joindre à cette Gazette, notre

appel à cotisation pour l'adhésion à l'ACANOR pour 2004.

Pourquoi adhérer à l'ACANOR ?

Quelques arguments parmi de nombreux autres :
Pour l'adhérent, l'ACANOR est une source d'information, il peut participer à des groupes de travail, c'est un lieu de rencontre convivial.

Pour l'entreprise le retour d'investissement peut se chiffrer par une information plus rapide, plus claire, plus poitue, plus détaillées. Sur mesure et bien expliquée, elle donne une avance sur les concurrents L'ACANOR aborde la normalisation sous l'angle des utilisateurs.

L'ACANOR est le complément indispensable de l'AFNOR, elle offre un espace de liberté différent, moins officiel, où chacun peut participer aux travaux, créer des groupes de travail, voire les animer sur tout sujet lié aux problèmes de son entreprise et à la normalisation.

Sachez enfin que l'ACANOR est la seule association française d'utilisateurs de norme représentative au sein de la Fédération Internationale des utilisateurs de normes (IFAN)

Nous espérons donc vous compter parmi nos adhérents 2004. Merci par avance.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Celui-ci s'est réuni le vendredi 19 décembre 2003 à la C.C.I Sud Alsace à Mulhouse.

Des réflexions ont été menées pour concrétiser les décisions prises lors de la dernière Assemblée Générale et du Conseil d'Administration du 24 octobre 2003.

Ces actions consistent notamment :

- à mieux faire connaître l'ACANOR ;
- à recruter de nouveaux adhérents ;
- à sensibiliser les entreprises à la connaissance et la pratique des normes (modules à créer).
- à intensifier le partenariat avec l'AFNOR.
- à développer les autres partenariats (Luxembourg, UTE, GIMELEC et en rechercher de nouveaux).
- à poursuivre les travaux avec l'IFAN et le groupe européen (IFAN-EU).

IFAN

Téléconférence du 10 /12/2003

Celle-ci réunissait le « Board » de l'IFAN, dont fait partie notre Président, Monsieur Raymond SIEFFERT.

Elle a surtout permis de faire le point sur la situation des membres, sur une campagne de promotion de

l'IFAN, sur la prochaine conférence internationale et sur les travaux en cours.

SECURITE

1. des PERSONNES sur votre site de production :

Depuis l'explosion d'AZF en septembre 2001, les industries doivent désormais réaliser une analyse de tous les risques présents dans leur établissement. Ce recensement de tous les risques matérialisé par la rédaction d'un document unique est une obligation depuis la sortie du décret N° 2001-1016 du 5 novembre 2001. C'est aussi l'occasion pour bâtir un système de management de la sécurité (OHSAS 18001) ou de l'intégrer dans un système « Qualité » ou « Environnement » déjà existant dans l'entreprise. Le décret N° 2001-1016 du 5/11/2001 publié au J.O. du 7 Novembre 2001 porte sur la création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, prévue par l'article L.230.2 du Code du Travail.

Il faut rappeler que la loi N° 1414 du 31 décembre 1991 stipule que le chef d'entreprise doit veiller à l'intégrité de la personne physique de ses salariés. Le décret de novembre 2001 sur l'évaluation des risques est donc un outil d'aide pour le chef d'entreprise pour être conforme à la loi de 1991 et au Code du Travail.

L'OHSAS 18001 (Occupational Health and Safety Assesment Series),

Qu'est-ce ??

L'OHSAS 18001 est un référentiel « santé, sécurité, environnement » au service de la maîtrise opérationnelle des risques et un accompagnement à la certification et il a pour objectif d'avoir une gestion rigoureuse et efficace de la sécurité au travail. En effet, faute de norme ISO 18001 suite aux désaccords au sein de l'ISO pour la création de norme de management de la santé et de la sécurité, l'OHSAS 18001 s'impose désormais comme LE référentiel pour la sécurité de l'entreprise.

Ce référentiel est totalement compatible avec les référentiels ISO 9001 (Version 2000) et ISO 14001. C'est aussi le seul référentiel permettant cette approche avec une reconnaissance internationale.

A noter que l'OHSAS est un référentiel privé élaboré en partant de **normes nationales** existantes (BS 8800, UNE 81900) et de référentiels de certains organismes certificateurs (OHSMS, SafetyCert, SMS 8800).

Depuis avril 1999, l'OHSAS se décompose en deux parties :

- OHSAS 18001 : « Gestion de la santé et de la sécurité au travail ».
- OHSAS 18002 : « Guide de mise en place ».

2. des SYSTEMES et réseaux d'information :

L'OCDE vient de lancer un site web international sur la « **culture de la sécurité** ». Ce nouveau site web de l'OCDE : www.oecd.org/sti/cultureofsecurity a pour vocation de contribuer à la lutte contre les risques sécuritaires qui menacent les systèmes et réseaux

d'information. Il a pour mission d'aider les pouvoirs publics, les entreprises et le grand public à comprendre les risques et les responsabilités aux systèmes et réseaux d'information. Rappelez-vous que le fameux virus « Win32.Blaster » a provoqué des dommages estimés à 2 milliards d'US\$!

Pour tout renseignement complémentaire : www.oecd.org/sti/security-privacy

(Informations données par M. Jean-Claude TOURNEUR, Rédacteur en chef d'Enjeux AFNOR)

3. du TRAVAIL et Hygiène :

Organisée par les syndicats européens (Confédération européenne des syndicats – CES – et Bureaux techniques syndical européen pour la santé et la sécurité – BTS) une conférence sur les conséquences de l'ouverture de l'Union Européenne, aura lieu les 30 et 31 janvier 2004 à Bruxelles (Belgique°)

Cette conférence a plusieurs objectifs :

- approfondir les connaissances à partir de différentes perspectives (chercheurs, syndicalistes, autorités publiques, employeurs) sur la situation actuelle et les tendances dans les nouveaux états adhérents et les mettre en parallèle avec les évolutions en cours dans les états membres .
- Examiner les stratégies, priorités et possibilités d'allocation de ressources dans la perspective de l'Europe élargie.
- Renforcer les stratégies syndicales en développant les connaissances.
- Explorer la qualité du dialogue social et les moyens de le renforcer afin d'améliorer l'environnement du travail.

Les deux journées verront se dérouler des sessions plénières et des ateliers ; Pour les ateliers, trois points forts émergent :

- l'analyse des politiques nationales en matière de santé et de sécurité au travail,
- l'analyse des services de prévention en santé et sécurité du travail : organisation et couverture des travailleurs,
- les dispositions nationales pour la représentation des travailleurs en santé et sécurité : transposition en mise en œuvre de la Directive-cadre.

(Extrait de « Enjeux » N° 240)

Renseignements : BTS – Téléphone : +33 22 224 04 49 – Télécopie : + 32 2 224 05 61 – mail : vkempa@etuc.org
Cap Afnor – Téléphone : 01 41 62 76 22 – Télécopie : 01 49 17 90 00 – mail : info.formation@afnor.fr

BÂTIMENT et l'ASSURANCE QUALITE

L'assurance Qualité poursuit son développement dans le bâtiment. La version 2000 de l'ISO 9001 répond à l'évolution des besoins des entreprises. Olivier PEYRAT, Directeur de l'AFNOR, décrypte pour le Webzine, son impact attendu dans la filière et notamment auprès des entreprises de construction. Tremplin pour un passage en douceur vers l'ISO 9001, les certifications de la famille MPRO conçues par le CSTB et l'AFAQ, rencontrent l'intérêt des acteurs des filières concernées et témoignent du meilleur dialogue qui s'instaure entre les professionnels à l'issue de cette certification.

(Extrait d'un article publié le 5/12/2003 par Mireille HEROS dans l'édition du Webzine du CSTB)

Les Entreprises face aux NORMES :

« Mieux défendre leurs besoins et leurs intérêts »

(Prise de position extraite du rapport présenté par Monsieur Jean BOESPFLUG et adopté à l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris du 23 octobre 2003).

Le dixième anniversaire du Marché Intérieur et l'élargissement de l'UE aux pays d'Europe centrale et orientale (PECO) offrent aujourd'hui l'occasion de faire un bilan de l'application des normes par les entreprises. Au plan international, l'échec de la conférence ministérielle de l'OMC (Organisation mondiale du Commerce) à CACUNN en septembre 2003 à ouvrir des négociations sur le thème nouveau de la facilitation du commerce ainsi que la signature croissante d'accords de reconnaissance entre l'UE et ses partenaires extérieurs sont l'occasion de voir se promouvoir la normalisation internationale et la place des entreprises dans ce processus. Il est en effet utile d'analyser l'activité normative et de voir notamment si la normalisation telle qu'elle est réalisée tantôt par les organismes européens et internationaux de normalisation, tantôt par l'industrie, etc...répond aux besoins et attentes des entreprises. Pour ces dernières, l'un des aspects majeurs est probablement l'information ; c'est un des problèmes mis en évidence par la pratique de la normalisation. Dans ce contexte, il convient à la fois, d'aider les entreprises à mieux s'informer et adopter les normes et de préconiser des recommandations permettant à l'Europe de défendre les entreprises dans la normalisation internationale.

En résumé :

1. Satisfaire les besoins des entreprises :

- Promouvoir une meilleure visibilité de la normalisation.

- Favoriser une réduction des délais et le partage des coûts.
 - Encourager la participation des PME.
 - Soutenir la représentation de tous les intérêts sociétaux.
2. **Défendre les intérêts des entreprises :**
- Multiplier les passerelles entre les organismes européens et internationaux.
 - Pratiquer un véritable lobbying international en matière de normes.
 - Parvenir à une négociation plus large dans le cadre international.

L'ACANOR, par sa mission et ses objectifs, est l'association qui peut apporter son aide et son soutien à la Chambre de Commerce de Paris, ainsi d'ailleurs à l'ensemble du réseau consulaire.

AFNOR

« Sécurité des entrepôts et protection du personnel »

Un nouveau recueil de normes pour la sécurité des entrepôts et la protection du personnel est paru en novembre 2003.

En voici les références : « La Sécurité dans un entrepôt - Protection du personnel ».

ISBN : 2-12-089211-3 - Date : 01/11/2003

<http://www.boutique.editions.afnor.fr>

« Normes étrangères »

La boutique « AFNOR » du siège vous permet désormais de rechercher et commander les normes dans les principales collections étrangères : ASTM, DIN, JSA, SAE,

La boutique « Normes étrangères » enregistre aussi vos demandes de devis sur les collections du monde entier.

Réponse par email sous 3 jours pour obtenir le prix du document, sa date de validité, son titre,

L'adresse : Le Webmaster AFNOR

11 avenue Francis de Pressensé

93571 ST DENIS LA PLAINE Cédex

Tél. : 01 41 62 80 00 - <http://www.boutique.afnor.fr/Boutique.asp>

« Professionnels de la CONSTRUCTION »

Maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, artisans, fabricants, architectes et tous **professionnels de la construction**, ceci vous concerne. L'AFNOR a lancé un nouveau site INTERNET : www.construction.afnor.fr

6 grandes rubriques y figurent : **Normes** sur le marché de la construction – **Actualité de la normalisation** dans la construction – **Marques** et produits de construction – **Qualité** des acteurs - **L'Europe** de la construction – **Outils** au service du métier.

Informatif et pratique, c'est un espace « pratique » qui permet d'avoir des réponses à vos questions

mailto : construction@afnor.fr

(Informations données par Valérie NASCA de l'AFNOR)

NOUVELLE APPROCHE

Le journal officiel de l'Union Européenne (JOUE) du 12 décembre 2003 reprend, directive « Nouvelle approche » par directive « Nouvelle approche », tous les organismes notifiés par l'AELE (Association Européenne de Libre Echange) : Journal important et très intéressant de ... 414 pages.

(Information donnée par Monsieur Jean-Claude TOURNEUR, Rédacteur en Chef d'ENJEUX.)

NOMINATION :

Sur proposition de Madame Nicole FONTAINE, Ministre délégué à l'Industrie, **Monsieur Pierre VALLA**, Ingénieur en Chef des Mines a été nommé délégué interministériel aux normes par le président de la République, lors du conseil des ministres du 29 octobre 2003.

Il était, depuis deux ans, délégué adjoint, chef de la Sous-direction de la normalisation, de la qualité et de la propriété industrielle et commissaire du gouvernement auprès du LNE.

(Extrait d'Enjeux N°240 – Décembre 2003/janvier 2004)

AGENDA :

20/01/2004 : Réunion du groupe Electricité chez Clemessy à Mulhouse

Responsable de la Gazette ACANOR :

Roland GROLL 18 rue de la vallée 68720 ZILLISHEIM Tél/Fax : 03 89 06 26 96

e.mail : rjm.groll@evhr.net